

Clermont-Ferrand, le 19 septembre 2020



Monsieur le Recteur  
de l'académie de Clermont  
Chancelier des Universités  
3 avenue Vercingétorix  
63033 CLERMONT-FERRAND cedex 1

Objet : Utilisation des moyens CPE

Monsieur le Recteur,

Nous tenons à vous alerter sur une dérive fonctionnelle des missions confiées aux CPE dans notre académie.

En effet, en ce début d'année scolaire, plusieurs personnels de direction sont absents, au collège Roger Quilliot ou au LP Roger Claustres par exemple, et ils ne sont pas remplacés ~~ou~~ mais compensés pour partie seulement par des moyens CPE. Cela oblige donc nos collègues CPE à endosser des missions qui ne sont pas les leurs et les dépossède de leur activité première.

En cette rentrée particulièrement éprouvante, de nombreuses absences sont encore à prévoir, et pour partie inévitable avec la crise sanitaire, pour différents personnels de l'Éducation Nationale, personnels de directions inclus. Cela nous fait craindre une généralisation des fonctionnements inappropriés précédemment énoncés à tous les types d'établissement et particulièrement dans ceux sans postes d'adjoints.

C'est pourquoi, devant cette dégradation de la reconnaissance de la spécificité du métier de CPE et avec l'émergence d'un phénomène nouveau en cette rentrée dans l'académie de Clermont, la nomination pour 20 ou 30 % d'un service de CPE pour des collègues TZR ou contractuels contre 50% auparavant, au mépris des missions d'un CPE définies par la circulaire et le référentiel de compétences, nous sollicitons une audience rapide pour aborder au plus vite les problématiques spécifiques relatives à la gestion des CPE dans notre académie.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez croire, Monsieur le Recteur, en l'assurance de notre attachement au Service public d'éducation.

Patrick Lebrun, secrétaire académique du SNES-FSU  
Philippe Leyrat, responsable de catégorie CPE